

MAISON POPULAIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 février 2022

Présents

Pour le bureau : Benoit ARTAUD (Vice- président) - Marie FLURY (Secrétaire générale) - Rose Marie FORCINAL (commission convivialité et jardin) - Gilles FORCINAL (Trésorier) - Marylène GRENAPIN (commission Bâtiments) - Virginie ROCHETTI (Secrétaire adjointe) - Julienne TURAN (Trésorière adjointe) - Sylvie VIDAL (Présidente)

Serge ANCEAU- Matthieu BESSON(représentant du personnel) –Suzanne CHIRESCU - Pauline GACON (directrice) – Thérèse GARNIER — Kiong-Hi HUDELOT – Claire LEVET– Amin MBARKI– Félix NIZARD – Marie Christine PACREAU

Excusés

BEMBARON Mattia – Véronique BRAULT (Commissaire aux comptes) – CATTELAIX Xavier – GALERA Richard – ANDRIEUX GALLET Angèle – HEUGAS Anne-Marie – JIMENEZ Lisa, David LEFEVRE (commission jardin) – LORCA Alexie – SALZSCHTAIN Marie-Pierre – SCHONWALD Cédric – VEMCLEFS Denis

Pouvoir

SALZSCHTAIN Marie-Pierre donne pouvoir à Mme Sylvie VIDAL pour ce conseil d'administration.

Ordre du jour

1. Approbation PV du Conseil d'administration du 23 novembre 2021
2. Feuille de route RH des membres du bureau du 8 février 2022
3. Présentation des comptes 2021 par notre Commissaire aux comptes
4. Réflexion sur la politique tarifaire 2022-2026 et vote de la grille tarifaire 2022-2023 à soumettre en Assemblée générale
5. Ouverture des formations aux bénévoles membres du conseil d'administration
6. Préparation de l'assemblée générale du vendredi 11 mars 2022

1. APPROBATION PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2021
-

Pour 16/16

Contre : 0/16

Le PV du Conseil d'administration du 23 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. FEUILLE DE ROUTE DES MEMBRES DU BUREAU DU 8 FEVRIER 2022
-

2.1 Les décisions du bureau

En annexe : Chronologie Impact 2021 : Pandémie et conséquences sur la Maison pop

15 implications en 2021 des mesures sanitaires imposées par le gouvernement (-> davantage qu'en 2020) : une adaptation dans le travail permanente. Il a été voté par le Bureau du 14 décembre 2021 une prime pouvoir d'achat pour l'ensemble des salarié-es de la Maison populaire soit 83 personnes.

Décision 1 : la prime pouvoir d'achat.

La prime dite « Macron » doit être versée à tous les salariés présents à la date de signature de la DUE ou à la date de versement. La prime est votée pour un versement proportionnel au temps de travail effectif en 2021, soit d'un montant minimum de 82,50 euros à un maximum de 300 euros. Ces primes sont exonérées de charges sociales.

Décision 2 : Requalification de groupe et de statut du poste de direction

A son embauche, la directrice n'a pas été recrutée sur le statut correspondant à ces missions de dirigeante de structure selon la grille de classification de la convention collective ECLAT. Il a été voté le passage du Groupe G au Groupe K correspondant au statut de cadre dirigeant et du passage en cadre autonome au forfait jour.

2.2 Feuille de route RH

Au bureau du 08 février 2022, les membres du bureau ont décidé de s'essayer à un brainstorming pour identifier les sujets qui pourraient constituer la feuille de route du bureau pour 2022. Ceci dans le but de pouvoir transmettre et partager cette feuille de route avec les nouveaux membres du Conseil d'administration élus en Assemblée générale du vendredi 11 mars 2022.

Proposition 1

Implication des adhérents

- Quels intérêts d'avoir des adhérents mobilisés ?
- Quels intérêts pour les adhérents de se mobiliser ?
- Identifier les raisons pour lesquelles les adhérents ne se mobilisent pas
- Quelle implication attendue selon les instances : CA/AG/commissions ?
- Comment mobiliser ? comment communiquer ?
- Quelle instance de participation des jeunes publics ?
- Quelle démarche, quelle mise en œuvre ?

Question : Peut-t-on organiser une réunion entre la.le coordinateur/trice du secteur – l'élue représentant-e du secteur au Conseil d'administration en début de mandat ?

Proposition 2

Réflexion collective sur la grille tarifaire

Le Conseil d'administration doit être le lieu de la prise de décision mais les membres du Conseil constatent qu'il s'avère compliqué, au sein du Conseil, de mener à bien un chantier de réflexion collective sur plusieurs points. Il est proposé d'ouvrir un seul chantier de réflexion collective par année accompagné d'un cabinet extérieur guidant sur la procédure et l'organisation. Cet ouvrage sera complété d'un programme de formations collectives à destination des bénévoles.

En 2022, le Conseil d'administration décide d'œuvrer et aboutir à la politique tarifaire de la structure. Les propositions réalisées par les personnes participant au chantier seront soumises au vote du Conseil d'administration.

Questions : Est-t-il possible de proposer des paniers solidaires dans le cadre de l'AMAPOP ? Et est-ce possible d'étendre la réflexion aux adhésions ou abonnements solidaires de l'ensemble des activités de la Maison populaire ?

Modalités de fonctionnement

- Mener des groupes de travail sur des temps plus longs ou réguliers pour réfléchir à ces deux questions
- Participation sur le principe du volontariat pour les adhérent-es en général et en particulier aux membres du Conseil d'administration et du Bureau
- Un accompagnement extérieur au travail et à la réflexion collective

Comment communiquer- comment impliquer ?

- Mobiliser les professeur-es qui peuvent faire l'interface entre les adhérents et l'association
- Des temps informels en début d'année pour créer des liens, identifier les personnes coordinatrices de secteurs et les adhérents représentants de secteurs
- Un apéro de début d'année pour rendre visible les possibilités de participation
- Profiter du pot d'ouverture de saison, le 1^{er} week-end d'octobre, pour présenter la vie associative
- Soumettre un projet Maison pop au budget participatif de la ville ou avoir une enveloppe Maison pop pour un projet participatif
- Un bar pour renforcer la convivialité
- Informer pendant les concerts.

Les propositions travaillées par le Bureau exposées ci-dessus sont validées par le Conseil d'administration.

3. PRESENTATION DES COMPTES 2021 PAR NOTRE COMMISSAIRE AUX COMPTES (en visio enregistrée)

Les comptes sont arrêtés aujourd'hui et présentés en AG

Pour 16/16

Contre : 0/16

4. REFLEXION SUR LA POLITIQUE TARIFAIRE 2022-2026 ET VOTE DE LA GRILLE TARIFAIRE 2022-2023 A SOUMETTRE EN ASSEMBLEE GENERALE

Comme indiqué au point précédent, afin de construire une politique tarifaire dans l'éthique de l'éducation populaire et adaptée aux réalités de la population de Montreuil, il est décidé de lancer un chantier de réflexion collective sur la politique tarifaire en 2022 afin de préparer une nouvelle grille tarifaire à soumettre en Assemblée générale de 2023 pour la saison 23/24.

Auparavant, il est nécessaire de voter la grille tarifaire 22/23 à soumettre en Assemblée générale et en tenant compte d'un facteur « inflation » prévu par l'INSEE sur 2022 entre 3% à 5%.

Deux propositions sont soumises au vote du Conseil d'administration :

- Proposition 1 : on suit le cours de l'inflation prévisionnel (2,8-2,9%) :
- Proposition 2 : on suit la règle du 1% (la simulation faite par les services de la Maison pop assure que les comptes restent à l'équilibre budgétaire sur 2022/2023) bien que l'inflation fasse augmenter les coûts des biens (matières premières, achat matériel) et des services (prestataires)

Proposition : suivre la règle du 1% sans tenir compte de l'inflation. La proposition est adoptée selon le vote suivant :

Pour 8/16

Contre : 1/16

Abstention 7/16

La règle d'une augmentation de 1% des tarifs est adoptée à la majorité des voix.

5. OUVERTURE DES FORMATIONS AUX BENEVOLES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'engagement qu'on donne à son association se fait selon la mesure de son temps disponible et de ses souhaits. Il s'agit également d'une responsabilité citoyenne vis-à-vis de l'association. Les membres du Conseil d'administration proposent d'ouvrir des formations aux bénévoles de l'association sur les thématiques suivantes :

- l'éducation populaire – le fonctionnement d'une association (les instances, le fonctionnement, le budget) – la lecture des comptes – les premiers secours – l'engagement citoyen – stage de cuisine pour travailler la convivialité lors des évènements – etc.

Il est à noter, par ailleurs, que la ville de Montreuil propose, par le biais de la Maison des associations, des formations gratuites aux associations sur la création, le pilotage, le budget d'une association et aussi les différents types de financements proposés par diverses structures publiques ou sur l'établissement d'un dossier de demande de financement (entre autres formations).

Une réflexion est entamée sur la représentation des enfants au sein de la Maison populaire car ni les enfants, ni les parents des enfants (non adhérents) ne peuvent voter. L'équipe de la Maison populaire au moment des inscriptions 22/23 incitera les parents des enfants adhérents à adhérer eux-mêmes pour leur donner la possibilité de participer aux décisions de la Maison pop.

6. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 11 MARS 2022

Après l'édition de 2020 de l'Assemblée générale qui s'est tenue 7 jours avant la fermeture du lieu pour cause de pandémie et son édition 2021 qui a eu lieu en ligne, il s'agit de la première assemblée générale de retrouvailles en présentiel sur 1h 30 maximum avec des temps d'échanges et suivi d'un moment convivial à privilégier.

Les points incontournables en Assemblée générale sont les suivants :

- Approbation des comptes 2021
- Présentation du rapport moral de la présidente
- Comptes, Bilan et perspectives
- Vote de la grille tarifaire
- Prise de parole des candidats
- Temps d'échanges
- Vote en vue des élections des membres du Conseil d'administration.

Pour information, la participation des membres aux deux saisons précédentes était la suivante :

- 2020 : 80 personnes en présentiel
- 2021 : 50 personnes en distanciel

Question : Comment rendre la lecture des comptes plus pédagogique pour qu'elle soit compréhensible par toutes et tous ?

Prochain Conseil d'administration le mardi 29 mars à 19h.

La Secrétaire,

La Présidente,

